



15ème législature

Question N° : 591	De Mme Valérie Beauvais (Les Républicains - Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Pharmaciens d'officine	Analyse > Pharmaciens d'officine.
Question publiée au JO le : 08/08/2017 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 28/11/2017 Date de renouvellement : 03/04/2018 Date de renouvellement : 10/07/2018 Date de renouvellement : 16/10/2018 Date de renouvellement : 19/03/2019 Date de renouvellement : 25/06/2019 Date de renouvellement : 15/10/2019 Date de renouvellement : 21/01/2020 Date de renouvellement : 05/05/2020 Date de renouvellement : 08/09/2020 Date de renouvellement : 22/12/2020 Date de renouvellement : 27/04/2021 Date de renouvellement : 03/08/2021 Date de renouvellement : 14/12/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Valérie Beauvais attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des pharmacies d'officine. Les pharmacies d'officine sont confrontées à d'importantes baisses de prix et de volumes des médicaments depuis plusieurs années ce qui ne manque pas d'avoir des conséquences sur la situation économique de ces entreprises ainsi que sur les emplois qui en dépendent. Ce constat est d'autant regrettable que les pharmacies d'officine sont souvent le dernier poste avancé du système de santé dans le contexte d'intensification de la désertification médicale auquel est confronté le milieu rural. Les pharmaciens souhaitent donc l'instauration d'un contrat financier pluriannuel avec l'assurance maladie et l'État permettant à la profession de se réformer, le renforcement du rôle du pharmacien auprès des personnes âgées en ville mais également en EHPAD, le développement et la rémunération des actions de prévention et dépistage en officine, ainsi que la consolidation de la place du pharmacien dans l'observance et le bon usage du médicament. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend mettre en œuvre pour répondre aux attentes des pharmaciens d'officine.